

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE489

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 42

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« satisfait la formalité d'inscription prévue »,

les mots :

« est inscrite dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.